



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

**DÉLIBÉRATION**

N° 92 - 30.09.2021

En exercice ... 28  
Présents ..... 22  
Votants ..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE RESSOURCES  
7. COMMANDE PUBLIQUE  
COMMUNICATION**

**Accord cadre de conception graphique, de mise en page sans création graphique, d'impression et de distribution des supports de communication de la Communauté de communes de l'île de Ré et de la Société publique locale (SPL) « Destination Ile de Ré »  
Autorisation de signature au Président**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le 30 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

**Le Bois-Plage :** M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,

**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

**La Flotte :** M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

**Loix :** M. Lionel QUILLET,

**Les Portes en Ré :**

**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,

**St. Clément des Baleines :** Mme Lina BESNIER,

**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

**St. Martin de Ré :** M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Annie BERGERON (donne pouvoir à M. Jean-Paul HÉRAUDEAU), M. Patrick BOUSSATON (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Alain POCHON (donne pouvoir à Mme Lina BESNIER), M. Patrick BOURAINE (donne pouvoir à M. Jérôme DUMOULIN), M. Daniel TASSIGNY (donne pouvoir à Madame Anne PAWLAK) M. Didier LEBORGNE (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Jean-Paul GOUSSARD

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D202192-DE  
Reçu le 01/10/2021

\* \* \* \* \*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 92 - 30.09.2021

En exercice ... 28  
Présents ..... 22  
Votants ..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE RESSOURCES  
7. COMMANDE PUBLIQUE  
COMMUNICATION**

**Accord cadre de conception graphique, de mise en page sans création graphique, d'impression et de distribution des supports de communication de la Communauté de communes de l'Ile de Ré et de la Société publique locale (SPL) « Destination Ile de Ré »  
Autorisation de signature au Président**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9,*

*Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5,*

*Vu la convention de groupement de commandes constituée entre la Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société publique locale (SPL) « Destination Ile de Ré », signée le 8 juin 2021,*

*Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 13 septembre 2021,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,*

Considérant qu'au vu des besoins de la Communauté de communes de l'Ile de Ré et de la SPL « Destination Ile de Ré » en termes de supports de communication, une convention constituant un groupement de commandes a été signée le 8 juin 2021 ;

Considérant qu'un accord cadre passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été publié en date du 14 juin 2021 au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur achatpublic.com ;

Considérant qu'il est prévu que cet accord cadre soit décomposé selon les quatre lots suivants :

- **Lot 1** multi attributaires (3 titulaires au maximum) : Création, conception graphique, exécution et transmission des fichiers pour impression des supports de communication de la Communauté de communes de l'Ile de Ré et de la SPL « Destination Ile de Ré »,
- **Lot 2** mono attributaire : Mise en page sans création graphique, exécution, et transmission des fichiers pour impression des supports de communication de la Communauté de communes de l'Ile de Ré et de la SPL « Destination Ile de Ré »,
- **Lot 3** multi attributaires (3 titulaires au maximum) : Impression et reliure (brochage) de l'ensemble des supports de communication de la Communauté de communes de l'Ile de Ré et de la SPL « Destination Ile de Ré »,
- **Lot 4** mono attributaire : Distribution des supports de communication de la Communauté de communes de l'Ile de Ré ;

Considérant que seuls les lots 1, 2 et 3 de l'accord cadre sont concernés par la convention de groupement de commandes susvisée ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D202192-DE  
Reçu le 01/10/2021



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 30 septembre 2021**

**DÉLIBÉRATION**

**N° 92 - 30.09.2021**

**En exercice ... 28  
Présents ..... 22  
Votants ..... 28  
Abstention ..... 0**

**PÔLE RESSOURCES  
7. COMMANDE PUBLIQUE  
COMMUNICATION**

**Accord cadre de conception graphique, de mise en page  
sans création graphique, d'impression et de distribution des  
supports de communication de la Communauté de  
communes de l'Ile de Ré et de la Société publique locale  
(SPL) « Destination Ile de Ré »  
Autorisation de signature au Président**

Considérant que le présent accord cadre est conclu sans montant minimum mais avec les montants maximums annuels suivants pour chaque lot :

**Lot 1 :**

- Pour la Communauté de communes de l'Ile de Ré :
  - Montant maximum annuel : 80 000 € HT,
- Pour la SPL « Destination Ile de Ré » :
  - Montant maximum annuel : 50 000 € HT ;

**Lot 2 :**

- Pour la Communauté de communes de l'Ile de Ré :
  - Montant maximum annuel : 60 000 € HT,
- Pour la SPL « Destination Ile de Ré » :
  - Montant maximum annuel : 50 000 € HT ;

**Lot 3 :**

- Pour la Communauté de communes de l'Ile de Ré :
  - Montant maximum annuel : 200 000 € HT,
- Pour la SPL « Destination Ile de Ré » :
  - Montant maximum annuel : 150 000 € HT ;

**Lot 4 :**

- Pour la Communauté de communes de l'Ile de Ré :
  - Montant maximum annuel : 60 000 € HT ;

Considérant que ledit accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification, reconductible 3 fois ;

Considérant que les lots 1, 2 et 3 s'exécutent au moyen de marchés subséquents et que le lot 4 s'exécute en partie par la conclusion de marchés subséquents et en partie par l'émission de bons de commandes ;

Considérant qu'à la date limite de remise des plis fixée le 26 juillet 2021 à 11h00, il a été remis 15 plis électroniques représentant 20 offres décomposées de la façon suivante :

- Lot 1 : 7 offres,
- Lot 2 : 9 offres,
- Lot 3 : 3 offres,
- Lot 4 : 1 offre ;

**AR PREFECTURE**

**017-241700459-20210930-D202192-DE  
Reçu le 01/10/2021**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

**DÉLIBÉRATION**

N° 92 - 30.09.2021

En exercice ... 28  
Présents ..... 22  
Votants ..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE RESSOURCES  
7. COMMANDE PUBLIQUE  
COMMUNICATION**

**Accord cadre de conception graphique, de mise en page sans création graphique, d'impression et de distribution des supports de communication de la Communauté de communes de l'Ile de Ré et de la Société publique locale (SPL) « Destination Ile de Ré »  
Autorisation de signature au Président**

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères de jugement énoncés au règlement de consultation, à savoir :

- Lot 1 :  
Critère 1 : Valeur technique. Pondération 70%,  
Critère 2 : Prix. Pondération 30% ;
- Lot 2 :  
Critère 1 : Valeur technique. Pondération 65%,  
Critère 2 : Prix. Pondération 35% ;
- Lot 3 :  
Critère 1 : Valeur technique. Pondération 60%,  
Critère 2 : Prix. Pondération 40% ;
- Lot 4 :  
Critère 1 : Valeur technique. Pondération 40%,  
Critère 2 : Prix. Pondération 60% ;

Considérant que, suite à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le marché de la manière suivante :

- **Lot 1 Création, conception graphique, exécution et transmission des fichiers pour impression des supports de communication de la Communauté de communes de l'Ile de Ré et de la SPL « Destination Ile de Ré » :**

Compte tenu du caractère multi attributaire du lot 1 de l'accord-cadre, il est décidé de retenir les 3 candidats suivants, aux prix plafonds de l'accord cadre fixés au bordereau des prix unitaires :

• **INSTANT URBAIN**  
22, rue Dupaty  
17000 LA ROCHELLE

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D202192-DE  
Reçu le 01/10/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

**DÉLIBÉRATION**

N° 92 - 30.09.2021

En exercice ... 28  
Présents ..... 22  
Votants ..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE RESSOURCES  
7. COMMANDE PUBLIQUE  
COMMUNICATION**

**Accord cadre de conception graphique, de mise en page sans création graphique, d'impression et de distribution des supports de communication de la Communauté de communes de l'île de Ré et de la Société publique locale (SPL) « Destination Ile de Ré »  
Autorisation de signature au Président**

• **PEUPLADES**

96, rue de la Muse  
17000 LA ROCHELLE

• **RC2C**

17, rue de la scierie  
17000 LA ROCHELLE

- **Lot 2 Mise en page sans création graphique, exécution, et transmission des fichiers pour impression des supports de communication de la Communauté de communes de l'île de Ré et de la Société publique locale « Destination Ile de Ré » :**

Compte tenu du caractère mono attributaire du lot 2 de l'accord cadre, il est décidé de retenir un candidat, aux prix plafonds de l'accord cadre fixés au bordereau des prix unitaires :

• **INSTANT URBAIN**

22, rue Dupaty  
17000 LA ROCHELLE

- **Lot 3 Impression et reliure (brochage) de l'ensemble des supports de communication de la Communauté de communes de l'île de Ré et de la Société publique locale « Destination Ile de Ré » :**

Compte tenu du caractère multi-attributaire du lot 3 de l'accord-cadre, il est décidé de retenir les 3 candidats suivants, aux prix plafonds de l'accord cadre fixés au bordereau des prix unitaires :

• **DOCUMENT CONCEPT**

24, rue Jean Perrin  
17000 LA ROCHELLE

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D202192-DE  
Reçu le 01/10/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

**DÉLIBÉRATION**

N° 92 - 30.09.2021

En exercice ... 28  
Présents ..... 22  
Votants ..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE RESSOURCES  
7. COMMANDE PUBLIQUE  
COMMUNICATION**

**Accord cadre de conception graphique, de mise en page sans création graphique, d'impression et de distribution des supports de communication de la Communauté de communes de l'île de Ré et de la Société publique locale (SPL) « Destination Ile de Ré »  
Autorisation de signature au Président**

▪ **EDITIONS OFFSET**

ZA 3, rue de la Tour  
85150 LA MOTHE ACHARD

▪ **IMPRIMERIE ROCHELAISE**

ZA rue du pont des Salines  
BP 197  
17006 LA ROCHELLE

- **Lot 4 Distribution des supports de communication de la Communauté de communes de l'île de Ré :**

Compte tenu du caractère mono attributaire du lot 4 de l'accord cadre, il est décidé de retenir un candidat, aux prix plafonds de l'accord cadre fixés au bordereau des prix unitaires :

▪ **RHEA MARKETING**

183, rue des Gros Peux  
17940 RIVEDOUX PLAGE

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif des budgets principal et annexes ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre relatif à la conception graphique, la mise en page sans création graphique, l'impression et la distribution des supports de communication de la Communauté de communes de l'île de Ré et de la Société publique locale (SPL) « Destination Ile de Ré » avec les entreprises suivantes, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris leurs avenants :

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D202192-DE  
Reçu le 01/10/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 92 - 30.09.2021

En exercice ... 28  
Présents ..... 22  
Votants ..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE RESSOURCES  
7. COMMANDE PUBLIQUE  
COMMUNICATION**

**Accord cadre de conception graphique, de mise en page  
sans création graphique, d'impression et de distribution des  
supports de communication de la Communauté de  
communes de l'Ile de Ré et de la Société publique locale  
(SPL) « Destination Ile de Ré »  
Autorisation de signature au Président**

- **Le lot 1 à :**
  - **INSTANT URBAIN**  
22, rue Dupaty  
17000 LA ROCHELLE
  - **PEUPLADES**  
96, rue de la Muse  
17000 LA ROCHELLE
  - **RC2C**  
17, rue de la scierie  
17000 LA ROCHELLE
- **Le lot 2 à :**
  - **INSTANT URBAIN**  
22, rue Dupaty  
17000 LA ROCHELLE
- **Le lot 3 à :**
  - **DOCUMENT CONCEPT**  
24, rue Jean Perrin  
17000 LA ROCHELLE
  - **EDITIONS OFFSET**  
ZA 3, rue de la Tour  
85150 LA MOTHE ACHARD
  - **IMPRIMERIE ROCHELAISE**  
ZA rue du pont des Salines  
BP 197  
17006 LA ROCHELLE
- **Le lot 4 à :**
  - **RHEA MARKETING**  
183, rue des Gros Peux  
17940 RIVEDOUX PLAGE

Affichée le : **4 octobre 2021**  
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**AR PREFECTURE**

**017-241700459-20210930-D202192-DE  
Regu le 01/10/2021**